



COMMUNE D'ABRIES-RISTOLAS
Parc Naturel Régional du Queyras
République Française

AVIS DE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

**UNE REUNION ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL SE TIENDRA
Mardi 23 Août 2022 A 18 H à la salle des fêtes d'Abriès**

L'ordre du jour sera le suivant :

1. Désignation d'un secrétaire de séance ;
2. Approbation du compte-rendu de séance du 2 août 2022 ;
3. Délibération relative au RIFSEEP et instituant un régime indemnitaire pour la catégorie des ATSEM.
4. Délibération modifiant la durée hebdomadaire de travail du poste d'ATSEM.
5. Délibération attribuant le marché de maîtrise d'œuvre pour la réalisation des travaux de mise en conformité des captages sur la commune historique de Ristolas.
6. Délibération actant le choix du scénario retenu suite à l'étude de préprogrammation immobilière concernant les bâtiments de l'ancien centre de Val Pré Vert, du bâtiment abritant la Mairie et du bâtiment abritant la bibliothèque.
7. Délibérations autorisant le Maire à modifier les règlements des services « cantine », « garderie périscolaire » et « cimetière » afin d'y intégrer les mentions réglementaires relatives à la protection des données personnelles (RGPD).
8. Nomination d'un correspondant « Incendie et secours » chargé des questions de sécurité civile.
9. Délibération de principe sur l'adoption de la convention territoriale globale.
10. Questions diverses :
 - 10.1. Retour des représentants de la Commune auprès des diverses instances intercommunales (Communauté de Communes, Syndicat Mixte des Stations du Queyras, etc ...).

A Abriès-Ristolas, le 17/08/2022
Pour affichage,
Le Maire,
Nicolas CRUNCHANT